



Perspectives 2013...

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

DIRECTION

Jean-Charles JOURDAN
05.57.55.00.72

SECRETARIAT

Emilie RICARD
Assistante de direction
05.57.55.00.70

Isabelle BYTNAR
Secrétaire/Comptable
05.57.55.00.74

AMENAGEMENT

Elsa FULCRAND
Chargée d'études
05.57.55.00.75

TOURISME

Delphine LABEYRIE
Chargée de développement
05.57.55.00.76

Michel CACHARD
Animateur
05.57.55.00.77

Du PADD au DOO

A l'issue du processus d'élaboration et de validation du Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire (PADD), un débat en Comité Syndical clôturera l'étape centrale du SCOT, avec l'affirmation d'une politique syndicale ambitionnant une gestion efficiente des proximités, à partir du renforcement de l'armature territoriale (réseau des villes et bourgs) héritée.

Les travaux dédiés au Document d'Orientation et d'Objectifs débiteront en suivant. Il s'agira alors de définir les modalités de mise en œuvre du projet. C'est sur la base de ces précisions que s'établira la compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLUi), des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), mais aussi des autorisations d'urbanisme commercial, ou de procédures d'urbanisme opérationnel telles que les Zones d'Aménagement Différées ou Concertées (ZAD ou ZAC), ...



Les 26, 27 et 28 juin prochains, le Syndicat de Pays du Libournais organise, avec le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, la 9ème édition des Rencontres annuelles de la Fédération Nationale des SCOT.

Echanges en ateliers entre techniciens, débats entre élus autour de tables rondes, soirée de gala et visites des sites d'accueil égrèneront deux jours et demi d'une manifestation qui accueillera entre 400 et 700 personnes.

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS SUR :

www.rns9.fr

TOURISME Quel sera l'après COTT ?

2013 est la dernière année de mise en œuvre de la Convention d'Organisation Touristique Territoriale.

Dès juin 2013, un premier bilan évaluera certains résultats tels que :

- les regroupements des Offices de Tourisme,
- l'organisation et la gouvernance de la compétence Tourisme entre les 7 EPCI composant le Pays,
- la mise en place de la Taxe de Séjour,
- la valorisation des filières «Itinérance» et oenotourisme.

Aussi, l'étude portant sur «l'organisation touristique et l'accompagnement à la structuration» constitue-t-elle l'action prioritaire 2013.

Depuis le 11 mars dernier, le Cabinet retenu (EUROPRACTIS) est à l'œuvre.

Conduite dans un délai court, cette étude, à visée opérationnelle, ambitionne d'être un outil d'aide à la décision.

AU DEBAT : L'APRES 2013 :

❶ **Quelle mission est souhaitée et jugée pertinente** pour conduire et optimiser la stratégie touristique qui sera définie ...?

❷ **Poursuivre et encourager la création de lits** : quelle politique afficher ? Quelle transition, si la mission devait s'arrêter ?

❸ **S'orienter vers d'autres missions** : animation numérique, observation territoriale, Taxe de Séjour ?

2013 devra permettre de répondre à ces questions, et à bien d'autres, afin que soit précisé :

COMMENT ET AVEC QUELS MOYENS LA MISSION TOURISME DU PAYS PEUT SE POURSUIVRE...



N°3 | 2012

EDITO

Dans le cadre de la Réforme des collectivités territoriales, le Préfet de la Gironde a arrêté, le 27 décembre 2011, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde, après débat au sein de la Commission Départementale ad hoc.

Entre autres choses, le Schéma en question remodelait la carte de l'intercommunalité du Pays du Libournais, à partir, ici de la fusion de certains Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), là de l'intégration de communes non encore regroupées. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Syndicat de Pays du Libournais ne compte plus que sept EPCI adhérents, représentant un ensemble de 132 communes. Il est loin le temps de la règle de départ : « une commune, une voix ».

Le processus enclenché il y a de cela de nombreuses années n'est cependant pas achevé. Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes de Pellegrue va intégrer la Communauté de Communes du Pays Foyen, élargissant à 5 nouvelles communes le périmètre du Pays du Libournais. Quelle suite sera donnée à la demande formulée par 2 communes du canton de Vélines de rejoindre 2 intercommunalités libournaises ? L'aspiration du canton de Fronsac de se rapprocher à terme du canton de Saint-André-de-Cubzac, trou-

-vera-t-il une réponse dans le rattachement du Fronsadais au SCOT du Cubzagaïs, à moins que ce ne soit le contraire ?

Quoi qu'il adienne du territoire du Pays du Libournais, la démarche d'élaboration d'un projet définissant un cadre commun aux futures politiques d'aménagement et de développement, entreprise lors des travaux de la Charte de Pays, en 1999, et relayée à partir de 2006 avec le SCOT, ne doit pas être suspendue. La conviction des élus sur le bien fondé de la mise en cohérence, sur un territoire reconnu pertinent au regard d'enjeux identifiés, des politiques publiques d'aménagement (planification spatiale, habitat, déplacements, urbanisme commercial, ...), est sans faille.

L'année 2013 doit être le témoin de cet engagement politique. Il est nécessaire qu'au niveau du SCOT, mais tout autant du Tourisme, des cadres de référence soient établis, sur lesquels il sera possible de s'appuyer, notamment à l'issue de la recomposition de la gouvernance territoriale, consécutive aux élections municipales de 2014.

Marcel BERTHOME,
Président du Pays du Libournais.

SOMMAIRE

Le SCOT p. 2-3

*Le PADD se profile ...
La Commission Urbanisme
Interscot*

La COTT (tourisme) p. 4-5

*Revisiter la COTT ...
L'affluence des porteurs de projets
L'action collective*

OCMAC 3 p. 6

Démographie...

Contrat Rivière p. 7

« Dordogne Atlantique »

Perspectives 2013 p. 8

*Du PADD au DOO
Rencontres Nationales des SCOT
L'après COTT ...*



**Syndicat Mixte de
Pays du Libournais**
73 route de Paris
33910 Saint-Denis-de-Pile
Tél. : 05.57.55.00.70
Fax. : 05.57.55.00.79
contact@paysdulibournais.eu



Le SCoT

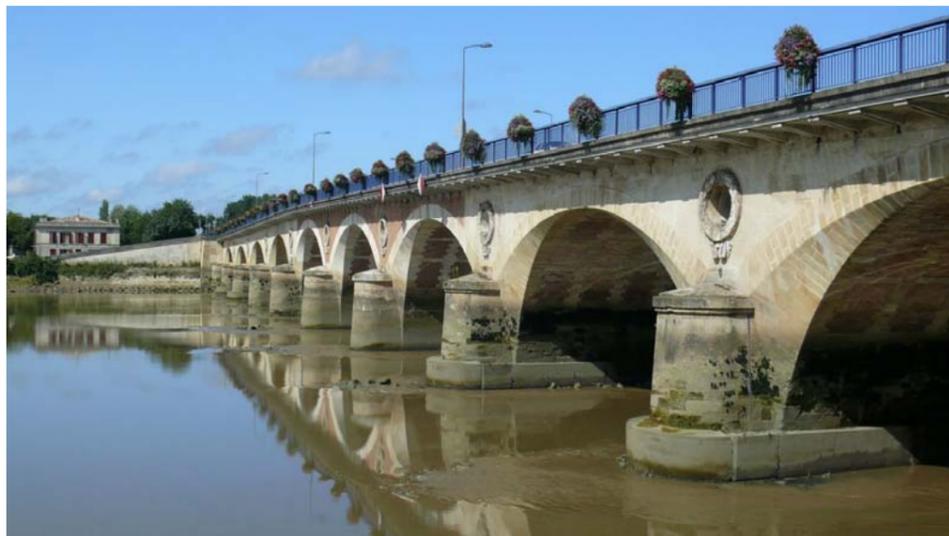
L'INTERSCOT GIRONDIN

Après la première rencontre des représentants des syndicats mixtes chargés de l'élaboration de SCoT, de la Communauté Urbaine de Bordeaux, des agglomérations du Bassin d'Arcaçhon et du Libournais, mais aussi des Pays en juillet 2011, une nouvelle rencontre s'est tenue à Bordeaux le 2 juillet, pour acter les grands enjeux collectifs du département. Le 16 novembre à Libourne, la première réunion territoriale a conclu une première phase de concertation, au sein des EPCI, autour de la proposition de Manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde :

- 19 septembre en Pays Foyen
- 26 septembre en Fronsadais
- 3 octobre en Entre-Deux-Mers Ouest.



Texte fondateur à partir duquel le Comité de Liaison des élus appelle à poursuivre dans la voie de la coordination girondine, le projet de Manifeste est le fruit d'un travail politique et technique d'une année. En effet, les rencontres entre élus ont été complétées par des réunions, plus fréquentes des directeurs des structures associées, qui ont été autant de moments d'échanges et d'enrichissement des pratiques de chacun.



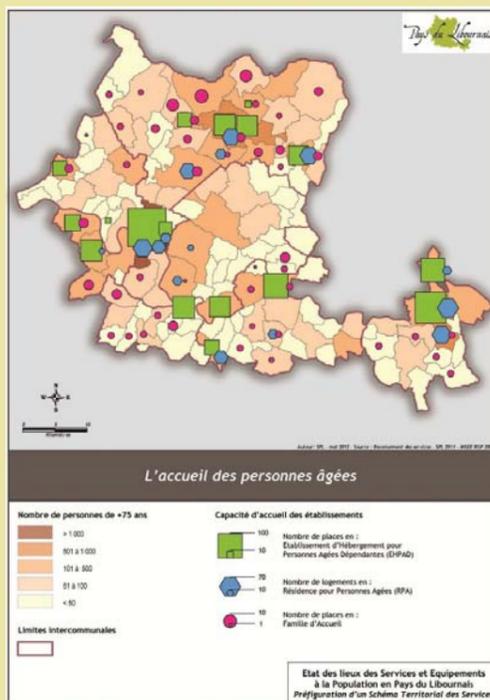
Le Diagnostic continue de s'affiner :

Afin de parfaire la connaissance du territoire du Pays du Libournais, un état des lieux des services et équipements à la population est aujourd'hui finalisé.

Souvenez-vous : des étudiants étaient venus, entre février et mai 2011, réaliser un inventaire communal des services et équipements. Ces données ont été mises à jour et complétées afin d'élaborer un état des lieux détaillé à l'échelle du Pays du Libournais.

Ce document présente 5 grands thèmes qui sont ensuite déclinés et analysés, notamment sous forme de cartes et de tableaux comparatifs :

- **Thème 1- La santé :** établissements et services de santé, médecins généralistes et infirmiers libéraux, médecins spécialistes...
- **Thème 2- L'action sociale :** accompagnement social, services à la famille, accompagnement au vieillissement...
- **Thème 3- L'enseignement, la culture et le sport :** enseignement primaire, secondaire et supérieur, équipements culturels, équipements sportifs...
- **Thème 4- Autres éléments d'attractivités :** transports collectifs, services d'assainissement, services publics et assimilés, services du droit...



Intervention dans les établissements scolaires

Conformément à une demande exprimée à la suite des réunions publiques sur le diagnostic du SCoT, le Pays du Libournais a contacté l'ensemble des établissements scolaires du second degré afin de présenter la démarche d'aménagement du territoire induite par le SCoT. On peut regretter que seul un lycée, le lycée Jeanne d'Arc de Saint-Médard-de-Guizières, fût intéressé. Il n'empêche que cela a permis à quelques élèves de terminal de mettre en pratique une partie du programme de géographie sur un cas concret intéressant le Libournais.

Contrat de Rivière

Dordogne Atlantique

Le bassin de la Dordogne classé par l'UNESCO Réserve mondiale de Biosphère

Contact :
Robert PROVAIN,
Président du Comité de Rivière



A l'initiative de la création du Contrat de Rivière Dordogne Atlantique avec le Pays du Grand Bergeracois et EPIDOR, le Syndicat de Pays soutient depuis 2008 son animation, conduite par EPIDOR. Cette nouvelle collaboration a, entre autre, permis l'ouverture d'une antenne girondine de l'Établissement, à Saint-Denis-de-Pile, dans les locaux du Pays.

En 2012, le Contrat de Rivière s'est matérialisé en Pays du Libournais notamment par :

- la poursuite d'actions de sensibilisation en direction des riverains, avec la pose de repères de crues (à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Pineuilh, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Libourne, Arveyres),
- la poursuite du programme de travaux d'entretien de berges sur la partie castillonnaise de la Dordogne,
- la mise en place d'un réseau partenarial de suivi des étiages sur le Seignal, la Gamage, l'Engranne, le Lary et la Saye, dans un contexte de baisse sévère des débits en période estivale,
- le lancement d'une réflexion sur la remise en navigabilité de la Dordogne, suite aux difficultés rencontrées dans l'exploitation commerciale d'un bateau à passagers au départ du ponton de Branne, mis en service en 2011.

Dans la perspective de la fin annoncée du Contrat en 2013, une réflexion sur les suites à donner a été menée au sein du Comité de Rivière, qui s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), de la confluence de la Dordogne avec la Vézère (Limeuil-24), jusqu'à Saint-Romain-la-Virvée en rive droite et Ambarès-et-Lagrave en rive gauche (au-delà il s'agit du périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde).

Le SAGE est un document de planification élaboré de manière collective, sur un périmètre hydrographique cohérent, qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en élaboration devra être compatible avec les futurs objectifs qui seront arrêtés ; c'est-à-dire, qu'à terme, le SCoT du Pays du Libournais (et par extension tous les PLU) ne devra pas être contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux du SAGE, et qu'il contribuera, même partiellement, à sa réalisation. Avec la préfiguration du SAGE « Dordogne Atlantique », il est à noter que le Pays du Libournais sera entièrement couvert par des SAGE : le SAGE Nappes profondes de la Gironde, le SAGE Isle et Dronne et le futur SAGE Dordogne Atlantique.

Contacts EPIDOR :

SAGE Dordogne Atlantique / Marie VERMEIL : 09.64.20.99.85
SAGE Isle-Dronne / Mélanie OZENNE : 05.57.25.10.98

Economie



OCMAC : 3 et puis s'en va

L'année 2012 aura permis au Pays de débiter la mise en œuvre de la 3ème tranche de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce, grâce aux contributions financières du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et de l'Union Européenne, par l'intermédiaire du FEADER.

183.500 € sont d'ores et déjà réservés pour accompagner la réalisation de projets d'investissement d'entreprises artisanales, commerciales et de services du Pays du Libournais.

L'enveloppe du FEADER n'est pas arrêtée, l'aide européenne est étudiée au cas par cas jusqu'à épuisement de l'enveloppe régionale.

Par ailleurs, le Pays reste toujours dans l'attente de l'instruction de son dossier par le FISAC (déposé été 2011), de plus en plus improbable.

Lors du Comité de Pilotage du 21 juin, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine Secteur Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne mandatés par le Pays du Libournais, ont présenté 11 premiers dossiers. 93.643,13 € ont été attribués.

Malgré le désistement anticipé du FISAC, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde ont confirmé leur soutien à l'opération. C'est ainsi que fin 2013 les programmations devront être achevées, pour une réalisation au plus tard fin 2015.

Contacts :

Jean-Pierre CHALARD

Jean-Charles JOURDAN & Isabelle BYTNAR

Démographie

151.693 libournais
résidents en 2010

Le Pays du Libournais continue sa lente progression démographique.

Les chiffres du recensement 2010, population légale prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2013, sont maintenant connus.

Le Pays du Libournais a donc gagné de nouveaux habitants, sans pour autant accentuer la tendance constatée depuis plusieurs décennies.

151.693 habitants résidant habituellement en Pays du Libournais (population municipale) ont été recensés en 2010, soit 1.245 habitants de plus qu'en 2009 : c'est l'équivalent de la population d'une commune comme Villegouge.



Une croissance à l'avantage des plus petites communes

En Pays du Libournais, la moitié des communes ont moins de 550 habitants. Les deux tiers en ont moins de 1.000. En terme d'évolution démographique, le constat est le même qu'au niveau national : la dynamique démographique, et par extension le développement de l'habitat, ne suit pas celle de l'armature territoriale.

Ainsi, les communes les plus attractives, qui offrent le plus d'emplois, d'équipements et de services, ne totalisent que 20% de la croissance démographique totale. La ville centre Libourne et deux de ses pôles d'équilibre (Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande) enregistrent une perte de population, que ne compense pas l'accroissement du troisième, Coutras.

Si l'essentiel du développement se situe en dehors des villes pôles de services, il ne s'en éloigne cependant pas. Ainsi, les communes à la démographie la plus dynamique demeurent sous l'influence directe d'une commune bien dotée.



C'est ainsi que l'on peut dire que la dynamique d'accueil s'inscrit dans un processus de libéralisation communale insuffisamment maîtrisé. Les formes urbaines et de l'habitat associées marquent trop souvent des pratiques consommatrices d'espaces et l'absence de diversité de modes de construction.

Le phénomène décrit participe à la dilution observée de l'urbanisation et à l'affaiblissement de l'armature territoriale du Pays du Libournais.

Dans ce contexte, le développement de l'habitat, corolaire du développement démographique, installe des germes de fragilisation et de déstabilisation de l'armature des villes et villages du Pays du Libournais, pourtant ventée, au niveau du PADD du SCoT.

La question de l'attractivité des formes d'habitat est dès lors sous-jacente. Les formes collectives, ou présentant une mitoyenneté semblent aux cœur des réticences, et du plébiscite du modèle de la maison individuelle ; pour peu qu'elle ne soit pas éloignée des commerces et des services, et qu'elle s'insère dans un tissu urbain mixant les formes.

Le SCoT (suite)

La Commission Urbanisme

En vertu de la délégation que le Comité Syndical lui a consentie par la délibération n°10/2009, en date du 6 avril 2009, la Commission Urbanisme est l'organe chargé du suivi de l'ensemble des démarches d'urbanisme en Pays du Libournais ou en périphérie.

En 2011, la Commission a rédigé 11 contributions techniques :

- 13 juillet : modification du PLU de Izon, et arrêt du PLU de Saint-Genès-de-Fronsac
- 30 août : arrêts des PLU de Coutras, Puissegui, Saint-Jean-de-Blaignac, Mouliets-et-Villemartin, et Saint-Germain-du-Puch
- 12 septembre : arrêts des PLU de Les Eglisottes-et-Chalaires et de Pujols-sur-Dordogne
- 9 octobre : arrêts des PLU de Saint-Vincent-de-Pertignas et de Le Fieu.

Contact : Elsa FULCRAND



Exploitations commerciales

A l'instar du principe de constructibilité limitée décrit dans l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme (voir ci-dessus), le Syndicat Mixte de Pays du Libournais doit exprimer son accord sur les demandes d'exploitations commerciales.

A ce jour, cette prérogative du Syndicat Mixte n'est pas reconnue par les services préfectoraux, qui continuent à conférer à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) la seule responsabilité des nouvelles autorisations d'exploitations commerciales.

Pour autant, le Syndicat Mixte est invité à s'exprimer en CDAC pour toute demande de création ou d'extensions commerciales de plus de 300 m² sur son territoire. Ainsi, il a participé, cette année à 5 CDAC qui ont accordé les créations/extensions suivantes :

- Extension d'une cellule commerciale (passant de 700m² à 800m²) au sein de l'ensemble commercial au lieu-dit « Les Bouquets » à Coutras, pour une surface totale de 3.900 m².



BON A SAVOIR

Outre les contributions techniques formulées par la Commission Urbanisme, le Pays du Libournais participe également, en tant que syndicat de SCoT, aux travaux d'élaboration des PLU de : *Libourne, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Villegouge, Saint-Denis-de-Pile, Chamadelle, Vayres, Moulon, Vérac, Pujols, Saint-Germain-du-Puch, Pessac-sur-Dordogne, Saint-Romain-la-Virvée, Saint-Vincent-de-Pertignas, Cadillac-en-Fronsadais, de la carte communale de Ruch, ou du PLU intercommunal du Pays Foyen et de son Programme Local de l'Habitat (PLH).*

En vertu du principe de constructibilité limitée décrit dans l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme, toute ouverture à l'urbanisation d'une zone agricole ou naturelle doit faire l'objet d'une demande de dérogation au syndicat de SCoT. Jusqu'au 31 décembre dernier, cette règle s'appliquait sur les communes situées à moins de 15 km de la périphérie d'une agglomération de plus de 50.000 habitants. Dans la perspective de la généralisation des SCoT, et d'un principe d'économie de foncier, cette règle est étendue aux agglomérations de plus de 15.000 habitants. A défaut d'une réponse dans les 2 mois suivant la saisine, la réponse du syndicat de SCoT est réputée défavorable.

- Extension du magasin Intersport situé dans la zone du Verdet à Libourne, par regroupement de surfaces mitoyennes de 1.299 m², pour une surface totale de 2.999m².
- Création d'un ensemble commercial avenue du Général De Gaulle à Libourne, de 5.848m², devant accueillir les enseignes Kiabi, Chaussea (déménagement), Easy Cash et Fly (déménagement en lien avec l'Intersport).
- Création d'un Brico-Jardi E.Leclerc dans la zone d'activités « Les 4 Ormeaux » à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt sur une surface de 2 609m², à la place de l'ancien supermarché E.LECLERC.
- Extension de 1.325 m² du magasin IVAN TOUT pour une surface totale de 4 288m², et création de deux cellules commerciales de 493 m² chacune aux Peintures.
- Extension du magasin Carrefour Market de Grézillac de 530m² pour une surface totale de 2.449m².
- Extension du magasin Intermarché de Libourne de 763m², pour une surface totale de 2.755m².

Contact : Serge MORIN

